

C.C.A.S D'ACHERES LA FORET

REUNION DU 26 MARS 2011

L'an deux mil onze et le 26 mars à 10h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents : Monsieur MALCHERE, Mesdames LE MER, KERSCAVEN, MACAUX, BOURHIS, GUAQUIERE

Membres absents excusés :

Monsieur HOURMANT (pouvoir à Madame KERSCAVEN)
Madame MASSON (pouvoir à Madame GUAQUIERE)

Représentant de l'U.D.A.F. non nommé

Nb de Mb afférent au C.A.: 9

Convocation : 14/03/2011

Nb de Mb en exercice: 8

Publication: 05/04/2011

Qui ont pris part aux délibérations : 8

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame LE MER, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif de l'année 2010 dressé par Monsieur le Président et conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Celui-ci peut se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2 855.47 €
Recettes de fonctionnement	5 200.29 €
Excédent de clôture	2 344.82 €

BUDGET PRIMITIF 2011

Après étude, le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 251 € en section de fonctionnement.

POINT SUR LES AIDES ACCORDEES

AIDE AU CHAUFFAGE

Consiste en une livraison par an de 150 € de fuel, gaz ou bois de chauffage aux familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à :

- pour une personne seule	1 000 €
- pour un couple sans enfant à charge	1 400 €
- pour une personne seule avec enfant(s) à charge	1 000 € + 150 €enfant
- pour un couple avec enfant(s) à charge	1 400 € + 150 €enfant

Ce barème a été revalorisé en mars 2010

Aucune famille n'a souhaité l'octroi de cette aide durant l'hiver 2010/2011.

L'information est diffusée dans le bulletin d'informations municipales

Cette aide est maintenue et non modifiée.

AIDE AUX FAMILLES

Frais de cantine

Quotient familial	Participation C.C.A.S pour un repas	Participation famille Pour un repas
< 336	1.35 €	2.35 €
336 - 502	0.95 €	2.75 €
503 - 663	0.55 €	3.15 €
> 663	0 €	3.70 €

Pour l'année scolaire 2010/2011, 3 familles (5 enfants) bénéficient d'une aide.

L'information est diffusée à chaque famille à l'inscription

Cette aide est maintenue et non modifiée.

Centre de loisirs

Quotient familial	Participation C.C.A.S 1^{er} enfant	Participation CCAS à partir du 2^{ème} enfant	Participation famille 1^{er} enfant	Participation famille à partir du 2^{ème} enfant
< 356	11 €	9 €	7.40 €	6.30 €
356 - 500	9 €	7 €	9.40 €	8.30 €
501 - 600	6 €	4 €	12.40 €	11.30 €
601 - 700	4 €	2 €	14.40 €	13.30 €
> 700	0 €	0 €	18.40 €	15.30 €

Aucune demande d'aide en 2010.

Aucune demande d'aide en février 2011.

L'information est diffusée à chaque famille à l'inscription

Cette aide est maintenue et non modifiée.

ETUDE D'UN DOSSIER **DE DEMANDE D'AIDE FACULTATIVE**

Le dossier de demande d'aide est présenté au Conseil d'Administration. Il concerne le règlement de frais d'hébergement en maison de retraite.

Considérant :

- les ressources mensuelles, l'épargne et le patrimoine de l'intéressée
- les ressources de ses six enfants obligés alimentaires
- l'absence de charges de logement pour deux enfants hébergés gracieusement chez l'intéressée

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de ne pas accéder à la demande en proposant toutefois la possibilité de déposer un dossier auprès du Conseil Général.

La séance est levée à 11 h